

JOINT STATEMENT BY THE NETHERLANDS NATIONAL CONTACT POINT, ADIDAS AND THE INDIA COMMITTEE OF THE NETHERLANDS

12 December 2002

The issue raised by the India Committee of the Netherlands (ICN) whether Adidas behaves in conformity with the OECD Guidelines for Multinationals has been finalised by the Netherlands National Contact Point (NCP). The NCP is the government body that promotes the effectiveness of the Guidelines, i.e. a set of recommendations by governments to multinational enterprises to operate in a socially responsible manner. NCP's role to contribute to the resolution of this issue has been successful. ICN and Adidas both pursue the internationally accepted labour standards and communication between them has been established. NCP will step back from hereon, but may be asked to step back in by either ICN or Adidas in the event that communication between them breaks down. A joint statement regarding this specific instance follows below.

THIS IS A JOINT STATEMENT BY THE NCP, ADIDAS AND ICN:

“Agreement between ICN and Adidas in NCP procedure”

The Netherlands National Contact Point (NCP) for the OECD Guidelines for Multinational Enterprises (the Guidelines), Adidas and the India Committee of the Netherlands (ICN) have reached an agreement on the question raised by ICN whether Adidas's behaviour as an outsourcer and seller of footballs produced in India is in conformity with the Guidelines.

According to ICN, Adidas failed to encourage its supplier to produce in accordance with the OECD Guidelines. ICN based its question on its report “The Dark Side of Football – Child and adult labour in India's football industry and the role of FIFA (June 2000)” and subsequent fieldwork to which Adidas had never reacted. ICN stated that this report contained enough evidence to strongly suspect that Adidas footballs were produced by workers at lower than minimum wages and without access to trade unions or adequate health and safety standards. In addition, child labour could be involved. ICN therefore asked the Dutch National Contact Point for the Guidelines to contact Adidas on this issue and to study whether Adidas's behaviour was in accordance with the Guidelines.

The National Contact Point first invited both parties individually to clarify their points of view and subsequently organised a tripartite meeting for an open dialogue. This meeting showed that ICN and Adidas agreed on the following:

- Standards to pursue (both ICN and Adidas generally focus on the same internationally recognised labour standards), with some points of discussion remaining, for example on ‘living wages’;
- The need for continuing transparency by Adidas on how it implements these standards;
- The need for continuing external monitoring, disclosure and verification;

- The need for strengthening communication between stakeholders, as Adidas individually but also within the framework of FIFA, and the World Federation of the Sporting Goods Industry;
- The need for ICN to continue taking into account independent, reliable and substantial information provided by the sports industry and other parties. Even though the issues that were brought to NCP's attention by ICN possibly still exist in the Indian sports goods industry at large, the NCP concluded on the basis of the information provided by Adidas that Adidas encourages its suppliers to operate in a socially responsible manner. It does this through its corporate code of conduct, which covers the issues mentioned by ICN. No evidence has been found of child labour used for the production of Adidas footballs.

The implementation of Adidas's corporate code of conduct is monitored in the following ways:

1. The external monitoring agency SGS monitors on child labour and several health and safety measures;
2. Adidas monitors its suppliers internally on compliance with its SOE.

The Fair Labour Association (FLA) as an external auditor checks Adidas's internal monitoring system. It is noted that with respect to Adidas's supplier in India, there has not yet been external monitoring, verification and disclosure by FLA that corroborates Adidas' own monitoring. This is however envisaged in the future. The two parties agreed that communication in the future should be improved, as an important finding during the NCP procedure was this has been lacking in the past. According to ICN, an important contribution to improved communication will be the disclosure of future reporting by FLA on the implementation of the SOE at country and product level. It was noted that if two-way communication would improve, the discussion between Industry and NGO's could reach a higher level of information exchange. Both parties therefore welcomed the opportunity that the NCP had given for a constructive discussion.

The relevant document on the procedure relating to Adidas and ICN can be found on the website of the Dutch NCP: www.oesorichtlijnen.nl

**DÉCLARATION CONJOINTE DU POINT DE CONTACT NATIONAL DES PAYS-BAS,
D'ADIDAS ET DU COMITÉ INDIEN DES PAYS-BAS (INDIA COMMITTEE OF THE
NETHERLANDS-ICN)**

12 décembre 2002

L'examen du dossier présenté par le Comité indien des Pays-Bas concernant l'observation par Adidas des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales a été mené à bien par le Point de contact national (PCN) des Pays-Bas. Ce dernier est l'organe gouvernemental chargé de promouvoir le respect des Principes directeurs, c'est-à-dire la mise en œuvre d'un ensemble de recommandations énoncées par les gouvernements à l'intention des entreprises multinationales les invitant à se montrer socialement responsables dans l'exercice de leur activité. Le PCN a rempli sa mission puisqu'il a apporté une réponse à la question qui lui était posée. L'ICN et Adidas s'efforcent l'un et l'autre d'appliquer les normes du travail internationalement acceptées et la communication a été établie entre eux. Le PCN va donc se retirer à partir de maintenant, mais il sera peut-être appelé à intervenir à nouveau soit par l'ICN, soit par Adidas dans l'hypothèse où la communication entre les deux parties viendrait à se rompre. Une déclaration conjointe relative à ce dossier est présentée ci-après.

DECLARATION CONJOINTE DU PCN, D'ADIDAS ET D'ICN :

“Accord entre l'ICN et Adidas intervenu dans le cadre d'une procédure conduite par le PCN”

Le Point de contact national (PCN) des Pays-Bas pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Principes directeurs), Adidas et le Comité indien des Pays-Bas (India Committee of the Netherlands-ICN) sont parvenus à un accord sur la question soulevée par l'ICN de savoir si le comportement d'Adidas en tant que donneur d'ouvrage et vendeur de ballons de football produits en Inde est conforme aux Principes directeurs.

D'après l'ICN, Adidas ne s'est pas donné les moyens d'inciter ses fournisseurs à produire dans le respect des Principes directeurs de l'OCDE. L'ICN a engagé son action en s'appuyant sur un rapport qu'il a rendu public en juin 2000 sous le titre “The Dark Side of Football – Child and adult labour in India's football industry and the role of FIFA (June 2000)” (La face obscure du football – Le travail des enfants et des adultes dans la production de ballons de football et le rôle de la FIFA), ainsi que sur des missions effectuées sur le terrain auxquelles Adidas n'a jamais réagi. L'ICN a déclaré que le rapport en question contenait suffisamment d'éléments pour permettre de soupçonner légitimement que les ballons de football Adidas étaient fabriqués par des travailleurs percevant des salaires inférieurs au salaire minimum, privés de toute représentation syndicale et de toute garantie concernant le respect des normes en vigueur en matière de santé et de sécurité. Il a indiqué en outre qu'il n'était pas exclu que des enfants soient employés pour produire les ballons. L'ICN a en conséquence demandé au Point de contact national des Pays-Bas pour les Principes directeurs de se mettre en relation avec Adidas à ce sujet et d'étudier si le comportement de cette société était ou non conforme aux Principes directeurs.

Le Point de contact national a dans un premier temps invité chacune des parties à exposer son point de vue avant d'organiser une réunion tripartite destinée à permettre d'engager un dialogue ouvert. Cette réunion a mis en évidence que l'ICN et Adidas s'accordaient sur les points suivants :

- Les normes à observer (l'une et l'autre partie mettent l'accent sur les normes du travail reconnues au niveau international), certaines divergences subsistant, notamment sur la notion de « revenu d'emploi suffisant pour vivre décemment » ;
- La nécessité qu'Adidas soit à tout moment transparent sur les moyens mis en œuvre pour faire respecter ces normes ;
- La nécessité d'assurer en permanence une surveillance externe, la diffusion des données et des vérifications ;
- La nécessité d'intensifier la communication entre les parties prenantes, du côté d'Adidas, mais aussi dans le cadre de la FIFA et de la Fédération mondiale de l'industrie du sport ;
- La nécessité pour l'ICN de continuer à prendre en considération les informations provenant de sources indépendantes, fiables et concrètes, fournies par l'industrie du sport ou par d'autres acteurs. Bien que certains problèmes ayant été portés à la connaissance du PCN par l'ICN n'aient pas encore été résolus dans l'industrie des articles de sport en général en Inde, le PCN est arrivé, à partir des informations communiquées par Adidas, à la conclusion que cette société encourage ses fournisseurs à adopter une conduite socialement responsable et qu'elle le fait au moyen de son code de conduite qui porte précisément sur les questions soulevés par l'ICN. Aucune preuve que des enfants sont employés pour produire des ballons Adidas n'a pu être apportée.

Le suivi de la mise en œuvre du code de conduite d'Adidas est assuré par deux moyens :

1. un contrôle externe confié à la Société générale de Surveillance et portant sur le travail des enfants et diverses mesures en matière de santé et de sécurité ;
2. un contrôle interne exercé par Adidas sur ses fournisseurs en application de sa liste d'engagements.

La Fair Labour Association (FLA) exerce une surveillance, en tant qu'auditeur externe, sur le système de contrôle interne d'Adidas. Elle indique qu'en ce qui concerne les fournisseurs d'Adidas en Inde, elle n'a encore procédé à aucune vérification, aucun suivi, ni aucun examen de données validant le suivi effectué en interne par Adidas. Elle envisage toutefois de le faire à l'avenir. Les deux parties ont reconnu que la communication entre elles devrait être renforcée dans le futur, la procédure engagée devant le PCN ayant mis en évidence un déficit en la matière. Selon l'ICN, l'amélioration de la communication passera par la diffusion des données qui seront relevées à l'avenir par la FLA sur la mise en œuvre de la liste des engagements d'Adidas au niveau du pays et au niveau des produits. Il a été rappelé que si la communication dans les deux sens s'améliore, les échanges entre l'industrie et les ONG seront nécessairement plus riches et fructueux. Les deux parties se sont en conséquence félicité que le PCN leur ait donné l'occasion d'engager une discussion constructive.

On peut prendre connaissance du document relatif à la procédure ayant opposé Adidas à l'ICN sur le site du PCN des Pays-Bas à l'adresse suivante : www.oesorichtlijnen.nl